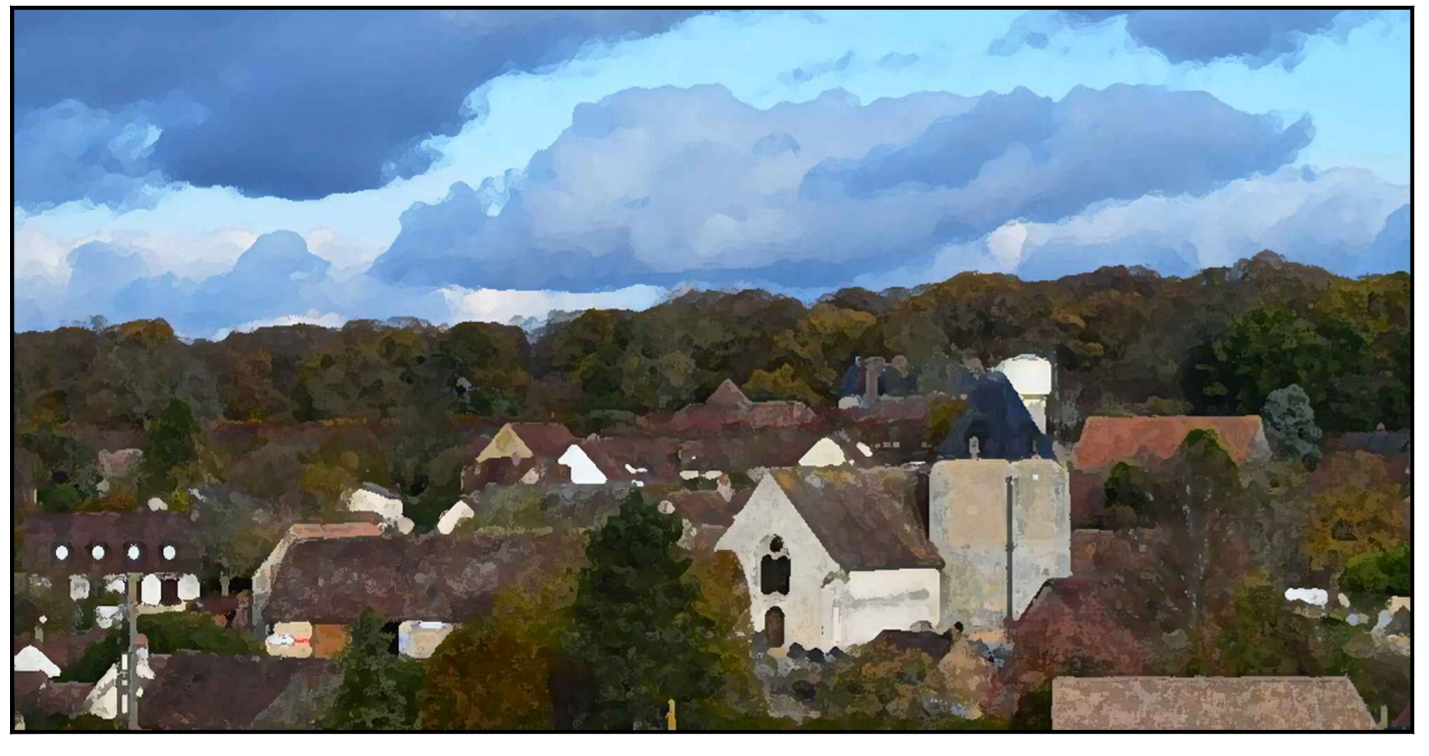


Commune de
Bouglainval
Eure-et-Loir

Révision du
Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
le village

5.2

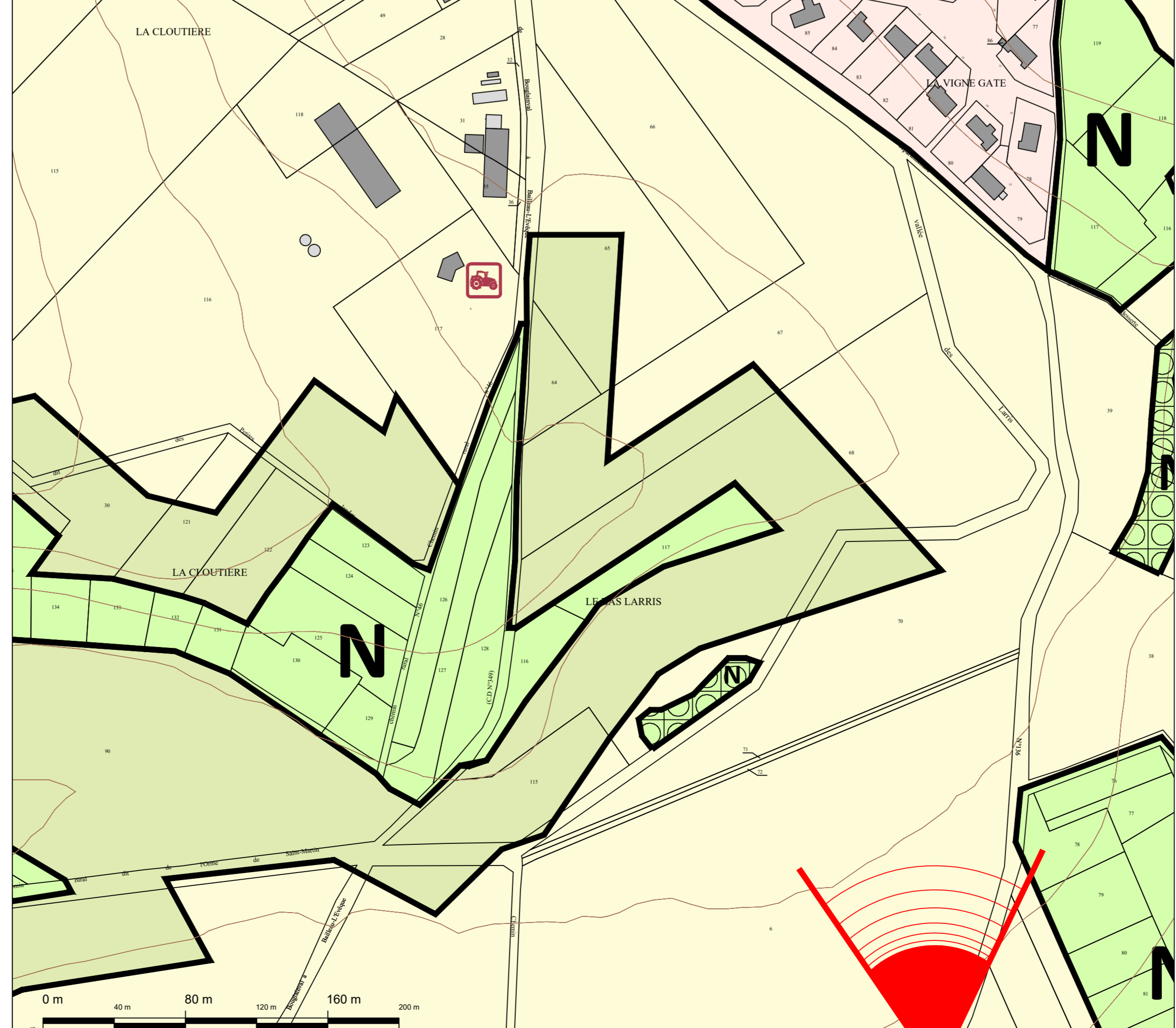
- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 8 juillet 2021
- Arrêt du projet le 23 juin 2023
- Dossier soumis à enquête publique du 9 janvier au 9 février 2024
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée XX/XX/XXXX

ECHELLE:
1/2000

PHASE:
Enquête publique



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 23 juin 2023
arrêtant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bouglainval
Le Maire,



	Limite de zone
	Ua Zone urbaine - habitat ancien
	Ub Zone urbaine - habitat récent
	Ue Zone urbaine - équipements publics
	Uj Zone urbaine - jardins
	Ux Zone urbaine - activités
	1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	A Zone agricole
	Anc Secteur agricole non constructible
	N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
	Ne Zone naturelle - équipement
	Np Zone naturelle - patrimoine
	Ns Zone naturelle - STECAL
	Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Vue à conserver encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Emplacement réservé
	Espaces boisés classés
	Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
	Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
	Site d'exploitation agricole
	Périmètre de protection des monuments historiques (SUP AC1)
	Périmètre Délimité des Abords (SUP AC1)
	Plafond des hauteurs - Directive paysagère sur la Cathédrale ND de Chartres